

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2023

VISANT À INTERDIRE LES VOLS EN JETS PRIVÉS - (N° 885)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 46

présenté par
M. Villedieu

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article s'inscrit dans la continuité de l'article premier, suivant la même approche idéologique, totalitaire, négative et inefficace.

Cet amendement vise donc à supprimer cet article.